

Commune de DORTAN

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE NANTUA
CANTON D'OYONNAX NORD

COMPTE RENDU

des délibérations du Conseil Municipal du 13 avril 2010, affiché le 20 avril 2010. Celui-ci s'est réuni au lieu ordinaire des séances, après convocation du 31 mars 2010, sous la présidence de Madame Marianne DUBARE, Maire de DORTAN.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - Jacques FAVRE-BRUN - André PERRIN - Nicole RICHARD - Alain BRITEL - Christophe DAVID-HENRIET - Anne-Marie FEUGIER - Marie-Rose GRANDET - Hélène JACQUET - Georges MARTINET - Raymond MATHIEU - Agnès PRUNIAUX - Josy QUAGLIA - Thierry REBERE - Françoise ROY -
Etaient excusés	Jean-Louis PIVARD a donné pouvoir à Agnès PRUNIAUX Frédéric GAILLARD a donné pouvoir à Marianne DUBARE Nicolas FAURE
Secrétaire de séance Secrétaire adjointe	Jean-Claude GAILLARD Chantal DEMOULIN
Conseillers en exercice : 19	Présents : 16 Votants : 18

Ouverture de la séance à 20 h.

Le compte rendu du conseil municipal du 11 février 2010 n'appelle aucune observation, il est accepté à l'unanimité.

Délibération à annuler

Par délibération n° 13/2010 du 11 février 2010, le Conseil Municipal décidait la mise en place de la taxation de la taxe de séjour. Suite au contrôle de légalité, Monsieur le Sous Préfet de Nantua, par courrier du 3 mars 2010, nous informe que cette délibération présente un caractère illégal. En effet, la taxation d'office prévue à l'article L 66 du Livre des procédures fiscales n'est applicable qu'aux impôts et taxes limitativement énumérés par cet article, dont la taxe de séjour ne fait pas partie. En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **rapporte à l'unanimité** cette délibération.

Comptes administratifs 2009 – Chaufferie – Eau – Assainissement – Commune

Jean Claude GAILLARD présente les bilans de l'année 2009 pour chaque budget. Les résultats, qui tiennent compte des reports de l'année 2008, s'établissent ainsi :

Budget	Résultat d'investissement	Résultat de fonctionnement
Chaufferie	317 195,95 €	0,00 €
Assainissement	121 714,29 €	63 714,52 €
Eau	78 219,46 €	74 112,93 €
Commune	619 815,83 €	- 9 131,29 €

Marianne DUBARE se retire de la salle pour le vote de ces comptes administratifs. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal sous la présidence de Raymond MATHIEU **approuve à l'unanimité** l'ensemble des comptabilités soumises à son examen et **déclare** toutes les opérations de l'exercice 2009 définitivement closes.

Comptes de gestion 2009 – Chaufferie – Eau – Assainissement – Commune

Jean Claude GAILLARD précise que les comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Trésorier d'Oyonnax sont conformes aux comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame le Maire. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal **statue à l'unanimité** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et sur l'exécution des budgets 2009 et **déclare** que les comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat 2009 du budget Commune

Jean-Claude GAILLARD informe les élus que les résultats d'exécution des budgets peuvent faire l'objet d'un simple report dans chaque section. Toutefois, le résultat des sections de fonctionnement doit financer les besoins en investissement en cas de déficit. Pour les budgets annexes, il n'est pas nécessaire d'affecter les résultats d'exploitation. Mais pour le budget de la Commune, la commission des finances propose d'affecter la somme de 324 615,83 € en investissement, ce qui permet de prendre en charge une recette réelle. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité d'affecter** partiellement le résultat de fonctionnement pour un montant de 324 615,83 € au compte 1068.

Taux d'imposition 2010

Après l'examen de la situation financière de la Commune, la commission des finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2010. Jean Claude GAILLARD précise que les taux fixés par la commune n'ont pas augmenté depuis 2003. Agnès PRUNIAUX propose de faire une communication pour informer les habitants sur le taux de nos taxes qui n'augmentent pas.

Arrivée de Anne-Marie FEUGIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** le maintien des taux pour 2010, à savoir :

- Taxe d'habitation 8,75 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 10,01 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 39,85 %

Taux d'enlèvement des ordures ménagères 2010

Jean-Claude GAILLARD expose que le coût d'enlèvement des ordures ménagères et des encombrants sont couverts par la taxe d'enlèvement perçue par la Commune. Il rappelle que certains lieux sont exonérés de cette taxe. Sur proposition de la commission des finances et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** le maintien du taux de 11,90 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010, **décide** l'exonération de cette taxe pour le hameau d'Emondeau, les lieux-dits « Véra » et « La Bergère » et les locaux Gavand sis lieu-dit « La Roche ».

Subventions aux associations

Jean-Claude GAILLARD donne lecture des propositions de subventions aux associations pour 2010 de la Commission des Finances. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité** le versement de ces subventions dont le tableau figure en annexe.

Participations financières du budget de la Commune aux budgets annexes

Jean-Claude GAILLARD expose qu'en 2009, le montant des participations aux budgets annexes s'élevait à 76 000 € pour le budget « Eau » et 62 000 € pour le budget « Assainissement ». Afin de ne pas déséquilibrer ces budgets pour 2010 dont les investissements sont importants (travaux sur les réseaux d'eau suite au schéma directeur et travaux d'amélioration du réseau d'eaux usées suite à la construction de la station d'épuration), il s'avère nécessaire de maintenir ces participations. Sur proposition de la Commission des Finances, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** le versement de subventions de fonctionnement aux budgets annexes comme suit : 40 000 € pour le budget « eau » et 30 000 € pour le budget « assainissement ».

Budgets primitifs 2010 – Chaufferie – Assainissement – Eau – Commune

Jean Claude GAILLARD présente les projets de budgets pour 2010 équilibrés en dépenses et recettes comme suit :

Budget	Investissement	Fonctionnement
Chaufferie	447 585,85 €	84 000,00 €
Assainissement	169 814,29 €	199 000,00 €
Eau	207 069,46 €	307 800,00 €
Commune	1 854 800,00 €	1 995 583,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve avec 17 voix Pour et 1 Abstention** les budgets 2010 tels que proposés.

Règlement d'utilisation de la Maison des Sociétés

Marianne DUBARE présente le projet de règlement. Après quelques modifications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le règlement intérieur de la Maison des Sociétés figurant en annexe.

Règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes

Après plusieurs années d'utilisation, il s'avère nécessaire de revoir le règlement d'utilisation de la Salle des Fêtes. Marianne DUBARE présente un nouveau projet de règlement. Après quelques modifications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le règlement intérieur de la Salle des Fêtes figurant en annexe.

Charte du Parc Naturel Régional du Haut Jura

Marianne DUBARE expose que la charte existe depuis 1986, qu'elle a été révisée une 1^{ère} fois en 1998 pour 10 ans, qu'une prolongation de 2 ans a été accordée et qu'elle est donc à réviser avant le 17 août 2010. De juin 2007 à octobre 2009, le Parc a conduit des études, des animations, des concertations avec les différents acteurs et partenaires du territoire et propose un nouveau projet. Un nouveau périmètre est proposé qui regrouperait 121 communes, 7 ville-portes et 14 communautés de communes. Une enquête publique s'est déroulée du 16 novembre au 16 décembre 2009. Les collectivités territoriales doivent se prononcer sur ce projet. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve avec 17 voix Pour et 1 voix Contre** la charte révisée du Parc Naturel Régional du Haut Jura.

Questions diverses

1. Bâtiment de la Zone Industrielle : la SEMCODA propriétaire d'une ancienne usine au bout de la zone industrielle propose à la Commune de lui vendre. Madame le Maire précise qu'il s'agit d'une opportunité à saisir. Il est décidé de relancer la vente du service technique et de la parcelle attenante à l'entreprise SERRAND, une proposition de courrier sera soumise lors du prochain conseil municipal. Il est décidé également de visiter les locaux de la SEMCODA..
2. Prochain conseil municipal : il aurait lieu le 20 mai 2010.

La séance est levée à 23 h..

La Présidente de séance,
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,
Jean-Claude GAILLARD